

PARLEMENT EUROPÉEN

1999



2004

4 février 2004

5/2004

DÉCLARATION ÉCRITE

pour inscription au registre

déposée conformément à l'article 51 du règlement

par Claude Moraes, Stephen Hughes, Imelda Read, Marie-Hélène Gillig et
Alejandro Cercas

sur l'externalisation d'emplois européens vers l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du
Sud

Date de forclusion: 4 mai 2004

Le Parlement européen,

– vu l'article 51 de son règlement,

- A. considérant que, à l'heure actuelle, de nombreuses entreprises européennes externalisent, vers des pays tels que l'Inde, le Maroc, l'Afrique du Sud et le Mexique, des emplois des secteurs des centres d'appel, des technologies de l'information et des services juridiques,
 - B. redoutant que les 40% d'économies de coûts prévues pour les entreprises puissent se solder par l'exportation, pour 2005, de deux millions d'emplois européens, et cela rien que dans le secteur financier,
 - C. préoccupé par la faiblesse et l'insuffisance des stratégies régionales, nationales et européennes en place face aux conséquences graves des pertes d'emplois dans les secteurs susmentionnés,
 - D. préoccupé par le fait que les consommateurs ne sont pas consultés sur la qualité des services ainsi fournis,
 - E. reconnaissant que, malgré l'impact négatif de l'externalisation sur l'emploi dans l'Union européenne, le développement des pays concernés contribue, dans un contexte d'économies interdépendantes, à favoriser la stabilité internationale,
1. invite la Commission à établir un rapport sur l'impact de l'externalisation sur l'emploi;
 2. demande l'organisation, en son sein, d'un débat sur l'externalisation;
 3. appelle les États membres affectés à mettre en place, dans le cadre d'une politique industrielle européenne, une stratégie permettant de faire face à l'impact de l'externalisation.